



SYNDICAT MIXTE
RIA D'ÉTEL

Contact : 02.97.55.24.48
natura2000@ria-etel.com

GROUPE DE TRAVAIL

« LOSIRS »

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU 14/04/2008



Présents :

Christian LE CLEVE	FDPPMA56
Daniel BLIN	Président du Comité Départemental des Sports sous-marins
Bernard GUEGUEN	AAPPMA Pays de Lorient
René LE SENECHAL	Président de la Société de chasse de Locoal-Mendon
Maryse TROTIN	DDE 56, Service Urbanisme et littoral, unité littoral
Dominique JUNKER	DDE56, Service Urbanisme et littoral, Lorient littoral
Michel CONAN	
Maurice LE MENACH	Chasse de l'étang de St Jean, Locoal-Mendon
Michèle LE GLOAHEC	Membre Société de chasse La Rurale, Landévant
Gérard LE GLOAHEC	Président Société de chasse La Rurale, Landévant
Louis HERRY	Président UNAN56
Patrick CLAUDEL	Trésorier général UNAN56
Gwenola DEMONTMAGNER	Propriétaire foncier
Robert PERSONNIC	Pêcheur plaisanciers, APPB de Belz
Jean-Pierre RUIS	Président APPB de Belz
Jean-Luc LE DRAN	Plaisancier
Jean-Claude JOUANNIC	Président association gestion des mouillages de Locoal-Mendon
Yvonnick LE LOIREC	Président Association de défense des pêcheurs du littoral de la Ria d'Étel et des communes limitrophes
Patrick BOLEIS	Propriétaire forestier
Jean-Louis MOREAU	Président de l'association « Chemins d'antan », Nostang
Daniel PRUVOST	Président Association de chasse maritime 56
Loïc LE HUEC	Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre
Charlotte MIMBIELLE	Chargée de mission Natura2000

Absents excusés :

Alain MALLEGOL	APPMA d'Auray
Jean-Pierre PICHARD	Fédération des Chasseurs du Morbihan
Marc DEREGNIEAUX	Cristal Ria Kayak
Brigitte VADIER METRA	Comité Départemental du Tourisme
Philippe LE BOULAIRE	Société de chasse de Mané Ménégo

Un dossier de présentation a été distribué à chaque participant en début de réunion. Il contient :

- ✓ la présentation du jour,
- ✓ un « mémo » des termes les plus fréquemment utilisés,
- ✓ un tableau présentant les points positifs et négatifs mis en évidence par chaque type d'utilisateurs lors de la démarche GIZC.

Introduction

Dans le cadre de la mise en place de la concertation pour l'élaboration du DOCOB, un troisième groupe de travail, sur le thème « Loisirs », s'est réuni Lundi 14 Avril, dans la salle du conseil municipal de Landévant.

Après avoir exposé l'ordre du jour et le déroulement de la réunion, les participants ont été invités à se présenter lors d'un rapide tour de table.

Rappel : Ordre du Jour

- ✓ La démarche Natura2000 : présentation, le Document d'Objectifs, la concertation,
- ✓ Le site « Rivière d'Étel » : caractéristiques, présentation des habitats naturels,
- ✓ Point sur les informations propres au site,
- ✓ Discussion.

Rappel des objectifs de la réunion :

- apporter les **éléments nécessaires à l'élaboration du diagnostic socio-économique** afin d'intégrer pleinement les usages et activités menées sur le site, dans le DOCOB,
- **Recueillir le maximum d'informations** concernant la réalité du terrain (cadre réglementaire, organisations locales, pratiques...)
- **Associer dès le début les socio-professionnels** à la démarche d'élaboration du DOCOB

POINT 1 : PRESENTATION NATURA 2000

- Voir présentation distribuée en début de réunion (document disponible sur le site internet www.ria-etel.com >Communauté de Communes> Environnement> Natura2000 ou sur demande auprès de la chargée de mission)

POINT 2 : DISCUSSION

Daniel PRUVOST s'étonne que les « prés salés » aient été classés parmi les habitats terrestres.

Charlotte MIMBIELLE précise que les prés salés sont des habitats situés au contact entre le milieu maritime et le milieu terrestre. D'un point de vue technique, lors de la cartographie des habitats, 2 structures ont été sollicitées : le Conservatoire Botanique National de Brest pour caractériser la partie terrestre et le bureau d'étude Télédétection et Biologie Marine pour la partie marine. Afin d'éviter tout doublons en terme de cartographie, il a été décidé que la cartographie des prés salés serait réalisée par le Conservatoire Botanique.

Jean-Pierre RUIS demande si des représentants des communes concernées par le site sont présents.

Charlotte MIMBIELLE répond que l'objet des groupes de travail est d'entendre le point de vue et de discuter avec les usagers et professionnels directement concernés par la démarche Natura2000. Les élus sont évidemment sollicités et participent également à la démarche (comité de pilotage, réunion de mise en commun...) sans être forcément associés à toutes les réunions.

Jean-Pierre RUIS s'interroge sur les limites exactes du site, existe-t-il une carte précise?

Charlotte MIMBIELLE lui propose de regarder les cartes dont elle dispose et notamment le panneau (format A0) représentant les limites du site reportées sur photographies aériennes.

Jean-Pierre RUIS voudrait enfin des précisions sur le projet d'extension du site Natura2000 existant jusqu'à la barre d'Étel (Natura2000 en Mer).

Charlotte MIMBIELLE précise qu'elle a prévu d'évoquer ce sujet à la fin de la réunion, lors des questions diverses.

Louis HERRY remarque que 2 autres groupes de travail ont eu lieu (« *Activités professionnelles liées à la mer* » et « *Agriculture* »). Il souhaite savoir quels ont été les éléments mis en évidence lors de ces réunions.

Charlotte MIMBIELLE l'informe qu'une réunion de mise en commun des informations émanant de chaque groupe de travail est prévue pour le mois de Mai. Les participants aux différents groupes de travail seront invités. Par ailleurs, elle s'engage à mettre en ligne (sur le site www.ria-etel.com >communauté de communes puis Environnement) les comptes-rendus de ces différentes réunions.

Jean-Pierre RUIS reprend la phrase inscrite sur la 12 ème diapositive de la présentation : « *extrait de la directive Habitats : Favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques, sociales culturelles et régionales. Le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines* ». Il remarque donc que le maintien des activités n'est pas antinomique avec le maintien de la biodiversité!

Charlotte MIMBIELLE ajoute qu'effectivement, certains habitats naturels ont besoin d'être gérés afin de conserver leur richesse écologique. Elle cite l'exemple des landes qui doivent être fauchées ponctuellement afin de ne pas les laisser s'embroussailler.

Daniel BLIN fait remarquer qu'il existe un problème avec les espèces invasives. En effet, si elles sont relativement connues sur le milieu terrestre, elles le sont moins sur le milieu maritime. Il s'interroge pour savoir qui est compétent pour mettre en œuvre des études adéquates ?

Connait-on, par exemple, le statut des crépidules sur la Ria? Ou la prolifération des champs de sargasses? Par ailleurs, il précise qu'une éponge se développe et entraîne la mort de nombreux organismes. Ces milieux peuvent évoluer très vite!

Certains membres du comité départemental des sports sous-marins, qui réalisent de nombreuses plongées sur le site, peuvent apporter leurs connaissances à ce type d'études. Il souhaite être associé aux inventaires complémentaires qui pourraient être menés.

Jean-Pierre RUIS évoque quant à lui le problème de la prolifération des algues vertes. Il s'interroge sur l'origine du phénomène et sur les solutions à apporter pour réduire cette prolifération, car selon lui, rien n'a été fait jusqu'à présent, pour résoudre ce problème.

Charlotte MIMBIELLE rappelle qu'une démarche « bassin versant », portée par le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, est engagée sur la Ria d'Étel. Elle a notamment pour objectif de préserver la qualité de l'eau par des programmes de suivis, un programme agricole de réduction du lessivage, et un appui technique pour l'amélioration de l'assainissement sur le bassin.

Jean-Pierre RUIS mentionne, enfin, l'envasement de la Ria. L'augmentation du nombre de parc à huitres contribuerait, selon certains, à amplifier le phénomène d'envasement.

Information Complémentaire : Un « schéma des structures [Conchylicoles] » a été mis en place depuis un dizaine d'année par la profession. Il précise les dimensions des exploitations, la densité de coquillage par hectare, etc. Par ailleurs, les ostréiculteurs ont fait le choix de ne pas créer de nouvelles concessions sur la Ria.

Yvonnick LE LOIREC pense que l'envasement est surtout dû à un manque de circulation des courants et que la « remise en mer » de certains étangs, ou du moins une meilleure gestion de la circulation de l'eau, permettrait une augmentation des courants et un moindre envasement.

Note : une telle action, si elle était envisagée, devrait prendre en compte les besoins écologiques de certains poissons migrateurs qui remontent la Ria, et favoriser la libre circulation piscicole.

POINT 3 : RECUEIL D'INFORMATIONS

- Un tableau synthétique, reprenant certains points mis en évidence lors des réunions de concertation pour la démarche GIZC, est proposé. Ce tableau est une base de travail permettant d'interpeller les acteurs présents sur des points précis. Il n'est en aucun cas une conclusion au diagnostic socio-économique du document d'objectifs du site Natura2000.

Daniel BLIN souligne qu'il participe à diverses démarches sur le Golfe du Morbihan et s'étonne que l'on ne s'appuie pas plus sur ce qui se fait sur ce site.

Louis HERRY répond qu'il est important de prendre en compte les particularités locales afin d'élaborer un document fidèle au site. La Ria d'Étel n'est pas le Golfe du Morbihan.

Patrick BOLEIS demande si on ne va pas perdre du temps à refaire les mêmes choses. Il s'inquiète de savoir dans combien de temps des actions concrètes pourront être mises en œuvre.

Charlotte MIMBIELLE précise qu'en Bretagne, un réseau des chargés de mission Natura2000 existe. Ce réseau permet d'échanger sur les expériences menées dans chaque site et d'adapter les outils et méthodes développés sur certains sites, aux particularités locales.

Par ailleurs, en terme de mise en œuvre des actions, le document d'objectif du site doit être finalisé pour la fin 2008. À partir du moment où il sera validé, des actions concrètes pourront se mettre en place, dès 2009 ou 2010.

Charlotte MIMBIELLE propose aux participants de réagir sur le tableau présenté.

Daniel BLIN précise que des choses ont évolué depuis les dernières réunions de la démarche GIZC. En effet, l'activité « plongée » s'est prise en charge avec la mise en œuvre de chartes. Une régulation de l'activité, prévue avec du bon sens, s'est faite tout au long de l'année et un réseau d'information s'est créé. Par ailleurs, des événements ponctuels ont été organisés : journée de ramassage des déchets, stages de sensibilisation...

Un partenariat avec les ostréiculteurs de la Ria avait été évoqué, mais il n'y a pas eu de suite pour le moment, le contact n'ayant pas été établi.

Yvonnick LE LOIREC évoque le manque de balisage pour la navigation sur la Ria d'Étel.

Louis HERRY répond qu'une circulaire sur le balisage des zones conchylicoles (*Balisage des concessions individuelles et des zones collectives de concessions de cultures marines*, 14 Mai 2007) existe. Le Préfet du Morbihan a demandé son application sur le département, en commençant par le Golfe du Morbihan. Cette circulaire a pour objet de bien délimiter les zones d'activité des professionnels mais aussi d'éviter les dangers de la navigation dans des zones de cultures en surélevé. Cependant, un problème de financement de ce balisage persiste.

Yvonnick LE LOIREC précise que cette circulaire porte sur le balisage des concessions et non sur le balisage des chenaux de navigation.

Louis HERRY acquiesce et ajoute que c'est plus un bornage des zones conchylicoles, qu'un balisage de la Ria. Il y a beaucoup de travail de ce côté là.

CORRECTIONS notifiées par M. Louis HERRY :

Ladite circulaire (14/05/2007), précise au point 3 : Le balisage collectif des zones de cultures marine; Paragraphe :► Une zone située sur l'estran;

Premier alinéa :

"Le balisage des zones de cultures marines est défini par la mise en place de marques spéciales (bouées ou espars réglementaires) sur leur pourtour.

Des chenaux ou passages traversiers pourront être créés dans ces zones afin de permettre aux usagers de la mer d'accéder au rivage ou de s'en éloigner si cela est nécessaire. Un balisage latéral sera utilisé dans ce cas."

Je réfute donc les propos reproduits dans le compte-rendu [ci-dessus], car cette circulaire a précisément pour objet principal de définir le balisage du POURTOUR des ZONES de CONCESSIONS de cultures marines situées sur l'estran, ainsi que celui des CHENAUX TRAVERSIERS, existants ou à ouvrir, des dites ZONES.

Par ailleurs, chaque concession d'une zone de culture marine doit faire l'objet d'un bornage pour tenir le cadastre conchylicole. Ceci est une autre obligation.

Par contre, le balisage des dites zones n'entre pas dans ce que l'on appelle couramment : "le balisage des chenaux et passes de navigation" et effectivement l'application de cette circulaire, demandée par le Préfet du Morbihan, ne pourra se faire qu'en fonction des crédits disponibles et prendra donc un certain temps.

Jean-Luc LE DRAN ajoute qu'en terme de navigation, un autre problème existe : celui du non respect de la limitation de vitesse à 5 nœuds. La réglementation doit être appliquée et les Affaires Maritimes doivent verbaliser.

Patrick BOLEIS demande si la protection des chemins communaux, subissant des dégradations hivernales (ornières...) peut être envisagée dans le cadre de Natura2000?

Charlotte MIMBIELLE rappelle que Natura2000 a pour vocation la restauration d'habitats d'intérêt communautaire, et qu'il paraît difficile, dans le cadre de Natura2000, de prendre en compte cette problématique. Cependant, d'autres dispositions existent qui permettraient d'envisager un meilleur entretien des chemins communaux.

Jean-Louis MOREAU évoque l'existence de zones naturelles sensibles mentionnée dans les PLU (Plan Locaux d'Urbanisme), qui sont des zones privées, avec parfois, une gestion non appropriée à la richesse du milieu. Il demande quels sont les moyens existants pour mieux gérer ces milieux.

Charlotte MIMBIELLE précise que dans le cadre de Natura2000 un outil de gestion peut être proposé aux propriétaires désireux de mettre en place une gestion adaptée à la richesse du milieu : le contrat Natura2000.

Patrick BOLEIS ajoute que la gestion a un coût.

Charlotte MIMBIELLE rappelle que les contrats Natura2000, souscrits pour la gestion d'habitats d'intérêt communautaire, permettent une indemnisation en contre partie des engagements de gestion pris.

Robert PERSONNIC demande si le dérangement de la faune a été pris en compte dans l'établissement de la SPPL (Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral, aussi appelée « sentier des douaniers »).

Maryse TROTIN précise que lors de l'établissement de la SPPL, ce facteur a effectivement été pris en compte.

Gwenola DEMONTMAGNER demande alors si, sur le terrain, cela va se traduire par des ruptures de continuité du sentier?

Maryse TROTIN répond que deux cas de figure sont possibles. Un cheminement est possible pour contourner une zones sensible ou le chemin fait un « cul de sac ».

Jean-Pierre RUIS mentionne, le cas de certaines portions de la SPPL ayant fait l'objet d'étude de réalisation mais non encore ouvertes par l'administration. Il s'inquiète de savoir si c'est portions ne sont pas ouvertes en raison du refus des propriétaires concernés?

Maryse TROTIN répond que la commune doit accepter de co-financer la réalisation de la SPPL. Ainsi, certaines portions mettent plus de temps que d'autres à être réalisées.

Yvonnick LE LOIREC confirme cette dernière réponse.

Maryse TROTIN précise quand même que 360 km de sentiers ont d'ores et déjà été ouverts et qu'il ne faut pas croire que des zones sont « réservées ». Il existe parfois une difficulté à négocier avec certains propriétaires mais l'impression de lenteur vient surtout du fait que seulement 10 km d'ouverture de sentiers peuvent être programmés tous les ans sur le département, la DDE ne peut donc pas être partout!

Jean-Luc LE DRAN ajoute que certains propriétaires coulent du béton en bord de côte, ce qui empêche d'accéder à la côte, les piétons étant alors obligés de passer aux abords de chantiers ostréicoles.

Maryse TROTIN précise que la DDE a parfois des contentieux pour ce genre de situation. Ce qui prends encore plus de temps pour la réalisation de la SPPL.

Patrick CLAUDEL revient sur le commentaire du tableau proposé. Il demande quelles sont les données dont la chargée de mission Natura2000 dispose (nombre de bateaux, type...). Il propose de se mettre en relation avec elle afin de compléter ces informations pour la réalisation du diagnostic du site. Par ailleurs, il demande que le tableau proposé soit plus précis.

Daniel BLIN abonde dans ce sens et ajoute qu'il aurait fallu ajouter, aux colonnes +/- une colonne « remèdes ».

Charlotte MIMBIELLE rappelle que ce tableau est une base de travail permettant d'interpeller les participants sur des points précis. Ce n'est en aucun cas une conclusion au diagnostic socio-économique du document d'objectifs du site Natura2000.

Louis HERRY demande si une évaluation de la démarche est prévue.

Charlotte MIMBIELLE répond que le document d'objectif fait l'objet d'une évaluation tout les 6 ans.

Daniel BLIN ajoute qu'un des principaux enjeux pour la partie marine du site Natura2000 sont les herbiers de zostères. Les mesures à prendre pour ne pas détruire ces herbiers sont d'éviter de gratter ces zones et de privilégier des mouillages écologiques. Il précise que diverses techniques de mouillages existent, mais que la France a un retard considérable sur ce sujet par rapport à des pays comme l'Égypte, par exemple.

Dominique JUNKER précise que des dépliants comportant des informations sur les mouillages ont été réalisés par la DDE. Par ailleurs, lors de la réorganisation des mouillages, une attention particulière a été prise concernant les herbiers de zostères.

Daniel BLIN explique qu'il existe un problème d'information des usagers. Il insiste sur le fait qu'un travail doit être mené pour une meilleure information.

Louis HERRY complète ces propos en revenant sur le problème du balisage. En effet, un balisage international pour la navigation existe mais il peut se révéler long à mettre en place sur la Ria, alors qu'un balisage simple, composé de pictogrammes, pourrait être une solution rapidement envisageable pour améliorer la sécurité des plaisanciers.

POINT 4 :DISCUSSION

➤ Projet d'extension du site « Natura2000 en mer »

Charlotte MIMBIELLE précise qu'un projet d'extension du site actuel est à l'étude dans le cadre de la démarche « Natura2000 en mer » mise en œuvre en ce moment sur le territoire français. Cette démarche est pilotée par le préfet en collaboration avec la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement). Une réunion d'information et de concertation régionale ainsi qu'une réunion locale (pour la Ria d'Étel) ont eu lieu en janvier 2008. Ces réunions ont permis de préciser que le site Natura2000 serait étendu au titre de la directive « Habitats », selon le même découpage que le site existant (zones NDs des Plans Locaux d'Urbanisme).

La DIREN a préparé et envoyé (avril 2008) les dossiers de consultation aux mairies pour avis. Cette consultation devrait durer jusqu'en juin 2008.

La création de cette extension ne devrait être effective qu'à partir de la fin 2008.

Pour tout complément d'information concernant Natura2000 en mer :

<http://www.bretagne.ecologie.gouv.fr>

Biodiversité et paysage>Natura2000>Natura2000 en mer

Gérard LE GLOAHEC demande quels ont été les critères pris en compte pour étendre le site Natura2000 existant.

Charlotte MIMBIELLE répond que c'est la présence d'habitats d'intérêt communautaire tels que les bancs de sables colonisés par les herbiers de zostères, les vasières ainsi que les fonds rocheux particulièrement riches en Ria d'Étel.

CONCLUSION

Au terme des discussions menées lors de cette réunion, Charlotte MIMBIELLE a proposé au participants qui le souhaitent de leur envoyer, par mail, les divers documents (cartes, diaporama...) présentés (ces documents peuvent être envoyés par mail sur demande).

Par ailleurs, rendez-vous a été pris avec les représentants de l'UNAN Morbihan et l'APPB, afin de revenir sur la plaisance en Ria d'Étel.

Tous les participants ont été remerciés, la réunion a pris fin à 17h.